



# Inf'EAU n°21

## Semois-Chiers

Bulletin de liaison du  
Contrat de Rivière Semois-Chiers

Mars 2014



Barrage flottant placé sur la Semois à Etalle dans le cadre de la lutte contre les OFNI's

# Sommaire

**1** Mot de la Vice-Présidente - **2** Les journées de l'EAU - **13** Les arrêtés clôtures: en pratique - **15** Les communautés macrophytes et la qualité écologique des cours d'eau du sous-bassin Semois-Chiers - **17** Les gestionnaires d'espaces publics en route vers le « zéro phyto » - **22** Interview - **23** Opération communes et rivières propres - **24** Page enfants - **25** Les brèves - **26** A vos agendas - **28** Recette



## Mot de la Vice-Présidente



2014 sera une année charnière puisqu'un nouveau Protocole d'Accords sera signé le vendredi 25 avril prochain à Bertrix. Les invitations et les détails de cette journée vous seront communiqués prochainement. Réservez déjà cette date.

Les journées de l'Eau ainsi que la semaine sans pesticides seront également au programme durant la période du 15 au 30 mars. A cet effet diverses activités et animations seront mises sur pied pour les familles et les écoles.

L'opération « Communes et Rivières Propres » se déroulera le samedi 5 avril dans vos Communes respectives. Avec une innovation : la mise en place de barrages flottants sur différentes rivières du sous-bassin

Semois-Chiers. Chaque année, de nombreux bénévoles se rassemblent et réalisent un nettoyage de printemps le long de nos cours d'eau et de nos routes où traînent encore trop de déchets divers.

Fin 2013, nous apprenions que la Commune de Neufchâteau se retirait du Contrat de Rivière. Nous respectons leur choix, mais nous ne pouvons que le regretter, malgré un travail de terrain accompli sur ce territoire par notre équipe.

Je terminerai en vous disant que « l'eau, c'est la vie ! »

Il est bon de rappeler que 5000 enfants meurent chaque jour dans le monde faute d'accès à l'eau potable.

De nos jours, est-il concevable que des milliers de personnes n'aient pas le droit à l'eau ? !

Quel bonheur avons-nous au quotidien de tourner le robinet.

Alors, nous avons le devoir de respecter cet or bleu, de le consommer avec parcimonie afin de préserver au maximum les générations futures.

Bonne lecture à toutes et tous.

Monique JACOB,

Vice-Présidente du Comité de Rivière



## Les journées de l'Eau

Action  
n°14SCCo0048 du  
Protocole d'Accords  
2014-2016

Dans le cadre de la « journée mondiale de l'Eau » du 22 mars 2014, la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers en collaboration avec ses partenaires, vous propose 13 activités pour les familles et 11 pour les écoles.

Ces animations gratuites se dérouleront du 15 mars au 6 avril.

Vous trouverez ci-dessous le programme des journées de l'Eau proposé aux écoles.

### JEUDI 20 MARS

#### « Gros rongeurs - petits bucherons » - Camp Lagland

Découverte du mode de vie cachée.

**Public cible :** 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire des écoles des Communes de Musson, Messancy, Aubange et Arlon

**Durée :** environ 1h30

**Horaire :** l'horaire sera établi par le Contrat de Rivière sur base des inscriptions.

Un bus sera mis à disposition par le Contrat de Rivière.

**Matériel à emporter :** bottes ou bottines de marches

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

**Organisation :** Camp Lagland



### VENDREDI 21 MARS

#### Visite du captage communal de Vivy

**Public cible :** écoles primaires de la Commune de Bouillon

**Durée :** environ 1h30

**Matériel à emporter :** bottes ou bottines de marches

**Inscription :** Commune de Bouillon au 061/280.317 ou [adl@bouillon.be](mailto:adl@bouillon.be)

**Organisation :** Commune de Bouillon

Un bus sera mis à disposition par le Contrat de Rivière.

## Outils et animations disponibles toute l'année

### « Les experts » - élèves de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire

Devenez les « experts » de vos ruisseaux ! A travers une mise en situation de terrain fictive, approchez par des observations et déductions, les notions de cartographie et de qualité des eaux de surface. Il s'agit d'un jeu de piste à réaliser en équipe (classe d'élèves de la 4 à la 6<sup>ème</sup> primaire), dont l'objectif est d'identifier la ou les source(s) de pollution fictive du cours d'eau concerné.

**Durée :** environ 2h

**Matériel à emporter :** le matériel nécessaire pour effectuer ce jeu de piste est fourni par le Contrat de Rivière

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be) ou [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers



### « Parrainage de rivière » - élèves de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire

Livret pédagogique divisé en trois tranches d'âges (2-4 ans, 5-7 ans et 8-12 ans) permettant d'amener les élèves vers un projet de parrainage d'une partie d'un cours d'eau ou plan d'eau à proximité de leur école. Le thème de parrainage est variable (déchets, qualité de l'eau, faune, patrimoine naturel ou culturel, ...) et peut durer aussi bien toute l'année qu'une semaine. Les thèmes et la durée sont donc à déterminer en fonction du programme scolaire.

**Matériel à emporter :** le livret « Parrainage de rivière » est fourni par le Contrat de Rivière

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be) ou [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers

### « Détermination de la qualité de l'eau » - élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire

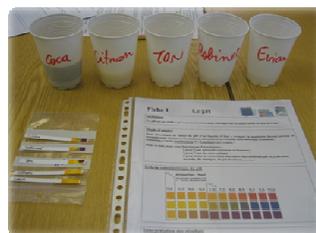
Mise à disposition d'un kit d'analyses comprenant des tests colorimétriques (tigettes pH, dureté, nitrates, phosphates et ammonium). Chaque classe peut réaliser une série de tests de l'eau d'un ruisseau, d'une source, d'une fontaine, d'un lavoir proche de son école ou d'autres liquides (lait, coca, vinaigre, jus, ...).

**Durée :** environ 1h

**Matériel à emporter :** le kit d'analyses est fourni par le Contrat de Rivière

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be) ou [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers



### « Les inondations » - élèves de la 5<sup>ème</sup> primaire à la 2<sup>ème</sup> secondaire

Dossier pédagogique (+CD) comprenant des lectures de textes, des dessins, des expériences, des croquis à compléter et d'autres activités qui vont susciter le questionnement des élèves concernant la problématique des inondations. Le but étant d'apprendre tout en s'amusant.

**Durée :** plusieurs activités de durée variable

**Matériel à emporter :** le dossier pédagogique « Les inondations » est fourni par le Contrat de Rivière.

Une malle pédagogique reprenant une partie du matériel est disponible en prêt.

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be) ou [czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers



### « Nichoirs à Cincle plongeur et à Martin-pêcheur »

élèves de primaire

Animation reprenant une description sur le mode vie du martin pêcheur ou du cincle plongeur (poster). Ensuite, construction d'un nichoir soit pour le martin pêcheur (et l'hirondelle de rivière), soit pour le cincle plongeur (et la bergeronnette de rivière) et pose du nichoir.

**Date :** du 15 au 30 mars

**Durée :** environ 2h d'animation

**Lieu de RDV :** école (présence d'un cours d'eau et d'un pont à proximité de l'école)

**Horaires :** l'horaire sera établi par le Contrat de Rivière sur base des inscriptions.

**Matériel à emporter :** bottes ou bottines de marche

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou [vlequeux@semois-chiers.be](mailto:vlequeux@semois-chiers.be)

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers



### « Au fil de l'eau » - élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> maternelle

Conte interactif (inspiré des histoires de la mallette pédagogique d'Aquawal) et parcours original et didactique pour vivre l'aventure des gouttes d'eau du robinet à la rivière.

**Date :** du 17 au 28 mars + toute l'année

**Durée :** environ 1h15 d'animation et 30 minutes de montage/démontage

**Lieu de RDV :** en classe (besoin d'un espace libre de 50 m<sup>2</sup>)

**Inscription :** AIVE sur [www.aive.be](http://www.aive.be) (rubrique jeunes)

**Organisation :** AIVE

## « Les Explôs, classes d'eau de l'AIVE »

élèves de la 5<sup>ème</sup> primaire et 6<sup>ème</sup> primaire

Version courte des « classes d'eau » pour les classes qui ne peuvent se déplacer vers un centre Explôs et en préalable à la visite simple d'une station d'épuration.

**Date :** du 17 au 28 mars + toute l'année

**Durée :** environ 1h30

**Lieu de RDV :** en classe

**Inscription :** AIVE sur [www.aive.be](http://www.aive.be) (rubrique jeunes)

**Organisation :** AIVE

## « Les Explôs, classes d'eau de l'AIVE »

élèves de la 5<sup>ème</sup> primaire à la 2<sup>ème</sup> secondaire

Découvrir et comprendre la vie d'une goutte d'eau.

D'où vient l'eau du robinet ? A quoi sert-elle ? Où vont les eaux usées ? Qu'est-ce qu'on y retrouve ? Comment nettoyer l'eau sale avant qu'elle ne retourne à la rivière ?

Autant de questions abordées au travers d'animations et expériences variées impliquant la participation active des enfants :

- découverte du cycle naturel et anthropique de l'eau (dvd, maquette...)
- nettoyage de l'eau sale (manipulations et expériences)
- visite de la station d'épuration,
- observations des micro-organismes épurateurs (microscope, utilisation d'une clef de détermination),
- éco-consommation ...

**Date :** du 17 au 28 mars + toute l'année

**Horaire :** de 8h45 à 11h45 ou de 9h à 12h

**Durée :** environ 3h

**Lieu de RDV :** station d'épuration d'Arlon et de Dampicourt

**Inscription :** AIVE sur [www.aive.be](http://www.aive.be) (rubrique jeunes)

**Organisation :** AIVE



## Visite d'une station d'épuration

Visiter une station d'épuration pour mieux comprendre le traitement des eaux usées. Explications de la collecte des eaux usées et surtout du rôle et du fonctionnement de la station d'épuration avec visite de l'ouvrage.

**Date :** toute l'année

**Durée :** environ 1h

**Lieu de RDV :** voir carte ci-jointe des station d'épuration

**Inscription :** AIVE sur [www.aive.be](http://www.aive.be) (rubrique jeunes)

**Organisation :** AIVE



## Autres outils disponibles



### Une valisette pleine de surprises ! De 2,5 à 6 ans

Proposé dans une valise au format A4, cet outil est composé de : fiches théoriques et pratiques, activités interdisciplinaires, 3 livres de lecture, 3 personnages aimantés, 2 posters du cycle de l'eau, 1 jeu complet composé d'une part de questions théoriques permettant de tester les connaissances acquises, et d'autre part de petits défis amusants.



### Bon voyage, l'eau ! De 6 à 12 ans

Composé de fiches théoriques et de travail, il reprend notamment des exercices pratiques et des expériences.

Accompagné du DVD « Le voyage de l'eau » dans lequel Jamy Goumaud et son amie Sophie partent à la découverte du parcours de l'eau.

Pour obtenir ces dossiers, rien de plus simple, rendez-vous sur [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be) où sont décrites les modalités pratiques pour disposer de la valise. L'outil est téléchargeable sur ce site internet.

**Renseignements :** Madame Fanny Merenne au 081/25.42.33 ou au 0474/50.87.58.

## Programme des activités à l'intention des familles

### SAMEDI 15 MARS

#### Initiation « Pêche à la truite » - Habay-la-Neuve

Initiation (théorie et pratique) de cette technique de pêche le long de l'étang de Bologne.

**Public cible :** pour tous, âge minimum 8 ans

**Horaire :** de 6h à 11h30

**Lieu de RDV :** 23, rue des Rames à 6720 Habay-la-Neuve

**Matériel à emporter :** vêtements et bottes adaptés à la météo

**Accès pour personne à mobilité réduite :** oui

**Inscription :** thierrythieltgen@mplux.be ou rogerlemaire@mplux.be

**Organisation :** ASBL La Bourriche - Maison de la Pêche du Luxembourg



### DIMANCHE 16 MARS

#### Au fil des ruisseaux, vers le Trou du Pérou - Saint-Léger

Marche dans la forêt de Saint-Léger et Châtillon.

**Horaire :** de 14h à 16h

**Lieu de RDV :** roue hydraulique, parking de Varodem (à la sortie de Saint-Léger

en direction d'Arlon)

**Matériel à emporter :** chaussures de marche

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Renseignements :** Francine Gobert au 063/239.056

**Organisation :** Syndicat d'Initiative de Saint-Léger en Gaume



### VENDREDI 21 MARS

#### La transhumance des batraciens - Battincourt

Gérard Schmidt, biologiste, explique les mœurs des batraciens et nous amène vers un des étangs de Battincourt afin de nous montrer la nécessité de fermer la rue de l'Etang à la circulation entre 20h et 7h. Chemin faisant, nous pouvons observer les batraciens qui viennent des bois, traversent la route pour rejoindre celui-ci afin de s'accoupler et pondre leurs œufs. Toutefois, leurs mœurs sont tout à fait surprenantes. Venez avec nous les découvrir !

Attention, si les conditions météorologiques ne leurs sont pas favorable, nos amis amphibiens ne sortent pas.

**Horaire :** de 20h15 à 21h45

**Lieu de RDV :** devant le local du Groupement Odyssee 78, rue de la Batte, 4 (en face de la plaine de jeux) à Battincourt

**Matériel à emporter :** bottes ou chaussures de marche et une lampe de poche

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Inscription :** oui, car en fonction des conditions météo, la promenade peut être reportée. Gérard Schmidt au 0497/53.76.91 (du lundi 17 au jeudi 20 mars après 19h) ou gla.schmidt@gmail.com

**Organisation :** Syndicat d'Initiative d'Aubange



### SAMEDI 22 MARS

#### Sources, méandres et étangs autour du Prieuré de Conques

Une promenade de 15km à la découverte des environs du Prieuré de Conques.

Le parcours présente un passage étroit et nécessitant d'enjamber plusieurs arbres. Une certaine souplesse est donc nécessaire pour franchir ce court passage.

**Horaire :** de 10h30 à 16h

**Lieu de RDV :** parking situé sur la rue de Conques à hauteur du Prieuré de Conques

**Matériel à emporter :** son pique-nique. Les chemins sont relativement glissants à cette période de l'année, il est essentiel de se munir de bonnes chaussures de marche étanches. Un vêtement de pluie est également souhaitable.

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Inscription :** non

**Renseignements :** Benoît Lemmens - Gsm +32(0)495 27 07 03

**Organisation :** ASBL Transsemoisienne



## SAMEDI 22 MARS

### Initiation « Pêche à la truite » - Rossignol

Six pêcheurs vont initier les enfants à la pêche et plus particulièrement à la pêche à la truite.

**Public cible :** enfants

**Horaire :** de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Lieu de RDV :** étang de Rossignol (Tintigny)

**Accès pour personne à mobilité réduite :** oui

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers - Valère Lequeux au 0498/52.88.97

ou vlequeux@semois-chiers.be

**Organisation :** Société de pêche de Tintigny



## DIMANCHE 23 MARS

### Entre Lesse et Semois, l'eau se savoure ! - Carlsbourg

Balade sur le circuit des journées forestières de la Foire de Libramont, avec visite commentée d'un captage.

**Horaire :** de 9h à 17h

**Durée :** 2h30

**Lieu de RDV :** hall sportif de l'ISJ Carlsbourg, Avenue Tagnon, 1

**Accès pour personne à mobilité réduite :** oui en cas de temps sec

**Inscription :** non

**Renseignements :** Commune de Paliseul au 061/27.59.50 ou Yvon Moline au 0477/32.23.08

**Organisation :** Commune de Paliseul et le Syndicat d'Initiative de Paliseul



## DIMANCHE 23 MARS

### Balade urbaine le long du Ton - Virton

La rivière dans la ville, vestiges des activités passées. Promenade pédestre le long du Ton depuis le Musée Gaumais jusqu'à l'Athénée Royal de Virton. Avec visite du moulin Naisse en fonctionnement.

**Horaire :** de 14h à 15h30

**Lieu de RDV :** hall des sports, Cour Marchal à 6760 Virton

**Matériel à emporter :** chaussures de marche

**Accès pour personne à mobilité réduite :** oui

**Inscription :** Syndicat d'Initiative de Virton au 063/57.89.04

**Organisation :** Syndicat d'Initiative de Virton



### Promenade familiale dans la vallée des Alleines - Bertrix

**Horaire :** de 14h à 17h au plus tard

**Lieu de RDV :** Place des 3 Fers à 6880 Bertrix. Covoiturage à partir de la place jusqu'au lieu de départ.

**Matériel à emporter :** vêtements chauds adaptés à la météo, bottes ou bottines, jumelles

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou Thierry Debaere au 0498/338.339

**Organisation :** ADN asbl (Association pour la Découverte de la Nature) - Thierry Debaere (guide nature)



### Balade de la Rouge Eau - Etalle et Saint-Léger

Découverte de la réserve naturelle de la Rouge Eau, les crons et chantoirs.

Promenade guidée par Jean-Claude Berguet et Léon Latour.

**Horaire :** de 14h à 16h30

**Lieu de RDV :** Chalet de la Rouge Eau

**Matériel à emporter :** chaussures de marche

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Renseignements :** Léopold Toussaint au 063/23.94.04, 0485/76.58.12 ou lucebonaud@live.fr

**Organisation :** Gaume-Environnement asbl



## MERCREDI 26 MARS

### Entretien de la mardelle d'Ansart

Fauche, débroussaillage, nettoyage du site

**Horaire :** de 14h à 16h

**Lieu de RDV :** rue du Monument après le pont à 6730 Ansart (Tintigny)

**Matériel à emporter :** bottes et gants

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Inscription :** Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/388.944 ou ycollignon@semois-chiers.be

**Organisation :** Commune de Tintigny et Contrat de Rivière Semois-Chiers



## SAMEDI 29 MARS

### Balade guidée « Au fil de l'eau » - Bertrix et Bouillon

Promenade nature sportive de 6 km, avec des accents sur l'eau, les chauves-souris, les mousses, les lichens, ...

Commentaires en français et néerlandais.

**Horaire :** de 14h à 16h30

**Lieu de RDV :** au centre du joli hameau de la Cornette

**Matériel à emporter :** bottes ou bottines jumelles

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non (balade impraticable avec des poussettes)

**Inscription :** Anne-Marie Laming - annemarielaming@gmail.com ou 0476/217.157

Anne Cabus - annecabus@hotmail.com ou 061/46.68.53

**Organisation :** Natagora Semois Ardennaise - www.natagora.be/semoisardennaise



## DIMANCHE 6 AVRIL

### Visite du captage des « Oseumonts » - Etalle

**Horaire :** 10 min. après chaque horaire de visite de la station d'épuration d'Etalle

**Durée :** environ 40 minutes

**Lieu de RDV :** carrefour Saint-Léger - Chantemelle - Buzenol - Etalle (près de l'aire de repos)

**Itinéraire conseillé :** passer devant l'usine Valvert, au carrefour Saint-Léger - Chantemelle - Buzenol - Etalle, prendre direction Saint-Léger, se garer quelques centaines de mètres après le carrefour à l'intersection tranchée des Portes - Captage Osseumonts. Itinéraire fléché à partir de l'usine de Valvert.

**Matériel à emporter :** chaussures de marche

**Accès pour personne à mobilité réduite :** non

**Inscription :** Syndicat d'Initiative d'Etalle - Alicia Gillet au 063/45.67.87 ou si.etalles@skynet.be

**Organisation :** Syndicat d'Initiative d'Etalle et la Commune d'Etalle

### Visite de la station d'épuration d'Etalle

**Horaire :** à définir (renseignements auprès de Contrat de Rivière (063/38.89.44))

**Lieu de RDV :** station d'épuration d'Etalle, rue de la Gare à 6740 Sainte-Marie (N83)

**Accès pour personne à mobilité réduite :** oui

**Organisation :** AIVE

## DU 28 FEVRIER au 19 MAI

### Faisons barrage aux OFNI's

Les deux barrages flottants acquis par la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers seront utilisés dans les Communes du sous-bassin, du 28 février au 19 mai, à l'occasion de « l'opération communes et rivières propres ». Cf. page 24.

**Organisation :** Contrat de Rivière Semois-Chiers



<http://environnement.wallonie.be/jwe>



## Les arrêtés clôtures : en pratique

Le Contrat de Rivière a participé à plusieurs réunions d'information relatives à l'obligation de clôturer les berges de cours d'eau en prairie:

\* **Le 5 février à Etalle**, réunion d'information organisée par la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) du Sud-Luxembourg). Plusieurs intervenants participaient à cette séance d'informations.

Bernard DECOCK, coordinateur de la cellule environnement à la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), présentait la législation sur les deux Arrêtés concernant l'obligation de clôturer les berges des cours d'eau et l'obtention de subsides.

Bérenger SERVAIS, du Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, exposait les différents types d'abreuvoirs pour abreuver le bétail (pompe à museaux, abreuvoir gravitaire, abreuvoir solaire,...).

Valère LEQUEUX du Contrat de Rivière présentait à l'échelle communale les cartes reprenant les différentes zones avec l'obligation de clôturer (zone de dérogation, zone amont des zones de baignades, Natura 2000,...) afin d'informer les agriculteurs sur la situation des cours d'eau qui traversent leur prairie (gestionnaire, catégorie,...).

Didier THIRY, membre de la Commission Natura 2000, développait l'actualité sur les changements de législation concernant les zones Natura 2000.

\* **Le 18 février à Virton**, réunion d'information organisée par le Comice agricole de Virton et le **20 février à Bertrix**, réunion d'information organisée par la Commune de Bertrix (Denis Collard).

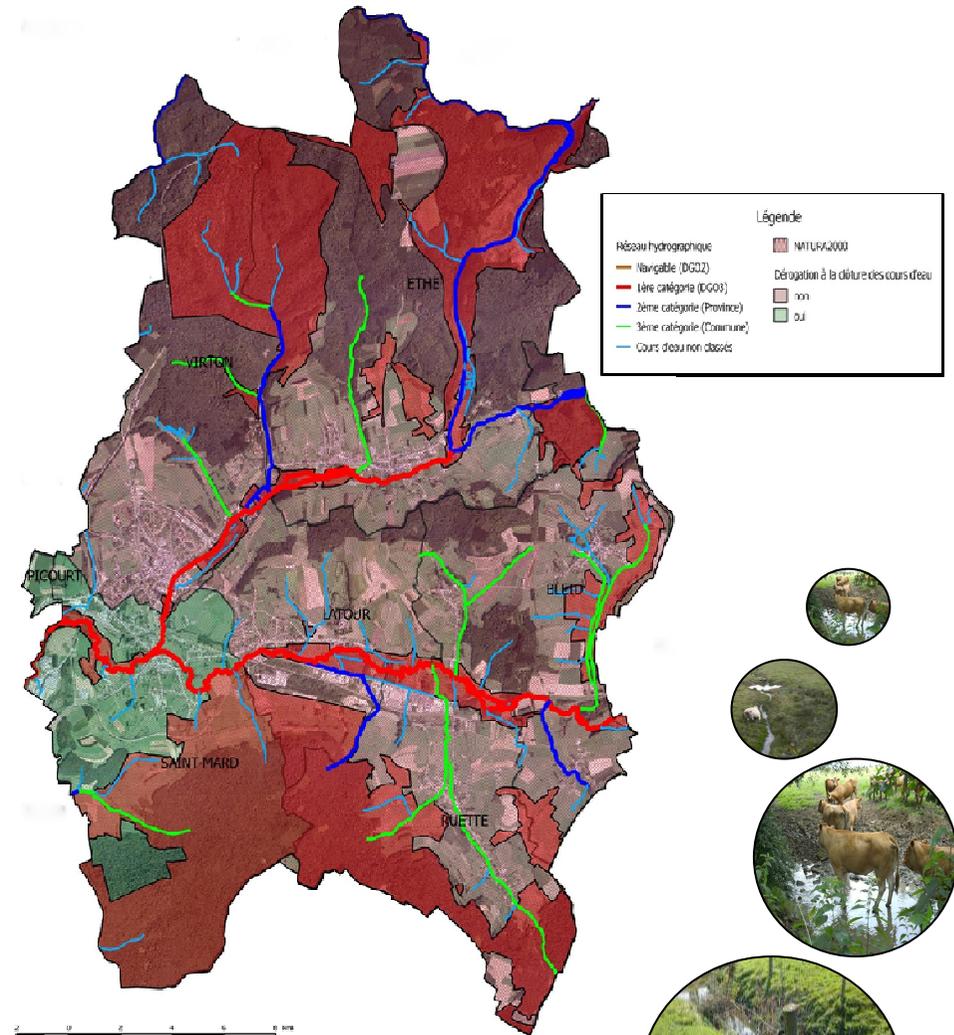
Pascal POCHET, du SPW-Département du Développement, s'est chargé de détailler l'information sur les parcelles agricoles le long d'un cours d'eau : obligation de clôturer et subventions.

Valère LEQUEUX du Contrat de Rivière Semois-Chiers et Stéphanie DESSY du Contrat de Rivière Lesse (pour Bertrix) présentaient les aménagements pratiques : clôtures de berges, passerelles, abreuvement et des cartes à l'échelle communale, reprenant les différentes zones avec l'obligation de clôturer (zone de dérogation, zone amont des zones de baignades, Natura 2000,...) afin d'informer les agriculteurs sur la situation des cours d'eau qui traversent leur prairie (gestionnaires, catégories de cours d'eau,...).

Edouard MIBEYA, du SPW-DGO3-Département des Aides, expliquait comment remplir le dossier pour obtenir les subventions concernant la pose des clôtures le long des cours d'eau et des abreuvoirs en fonction de la superficie de la parcelle.

La prochaine séance d'information à laquelle le Contrat de Rivière Semois-Chiers participera sera organisée le **12 mars à Lischert** par le Comice agricole d'Arlon.

Exemple de carte présentée et expliquée au Comice agricole de Virton.



Le Contrat de Rivière peut vous aider à remplir le formulaire de demande de subside.

Personne de contact : Valère LEQUEUX au 063/388.944

## Les communautés macrophytiques et la qualité écologique des cours d'eau du sous-bassin Semois-Chiers

présentation de Francis Rosillon (ULg-Campus d'Arlon)

C'est à la Maison de la Pêche, à Habay-la-Neuve, dans le cadre de notre dernier Comité de rivière que Monsieur Francis Rosillon est venu présenter cette étude.

Menée par l'ULg-Campus d'Arlon entre 2009 et 2013, celle-ci entre dans le champ de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau en Wallonie, qui vise le bon état des différents milieux pour 2015.

### Comment définir le bon état écologique ?

Pour mesurer ce bon état, on utilise des éléments de qualité chimique, hydromorphologique et biologique. Parmi les éléments biologiques, nous retrouvons différents indices biotiques (macroinvertébrés, diatomées, poissons, macrophytes). Les macrophytes sont considérés comme de bons indicateurs intégrateurs temporels des conditions du milieu.

Au total, sur le sous-bassin Semois-Chiers, 48 stations ont été étudiées sur base de l'Indice Biologique des Macrophytes (IBMR) et des paramètres physico-chimiques.

Sur les 48 stations étudiées, 12 sont de très bonne qualité et 21 de bonne qualité.

La Haute-Semois, la Vire et le Ton sont de qualité moyenne.

La Semois à Arlon, le Ton à Lamorteau et la Messancy sont de qualité médiocre.

On constate, sur les affluents ardennais de la Semois et en rive droite du Ton, une végétation naturelle de très bonne qualité écologique.

Au niveau de la Haute-Semois, de la Vire et de la Messancy, on retrouve des espèces dites « de perturbation ».

Enfin, s'il existe une différence entre ruisseaux ardennais et lorrains (physico-chimie, hydromorphologie,...), on constate par contre peu de différence avec Ranunculus fluitans (Renoncule des rivières).

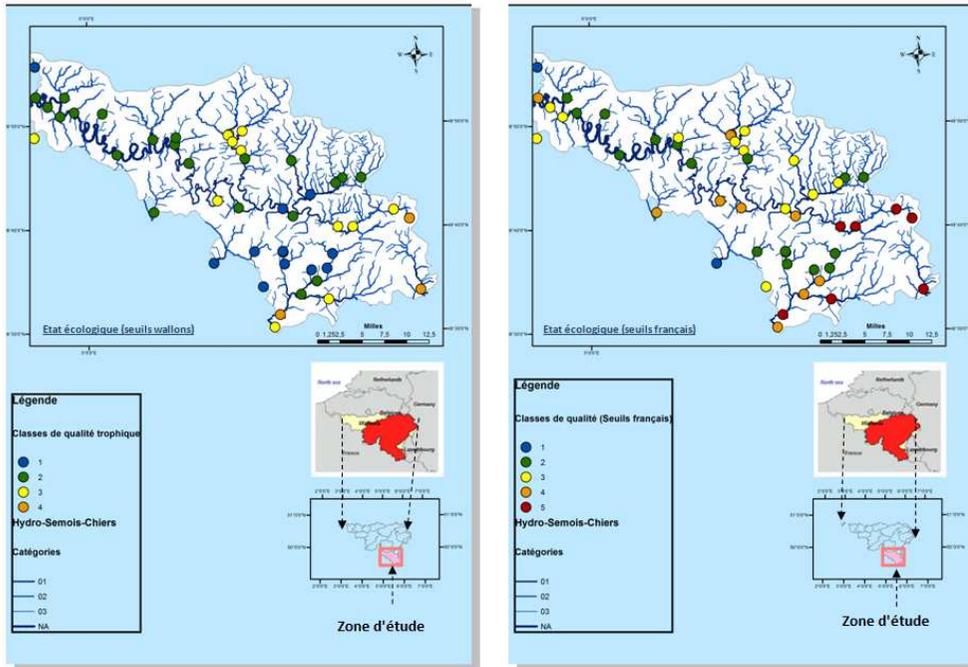
### Evolution de 1996 à 2013

Un comparatif a également été réalisé avec une précédente étude menée en 1996. On constate :

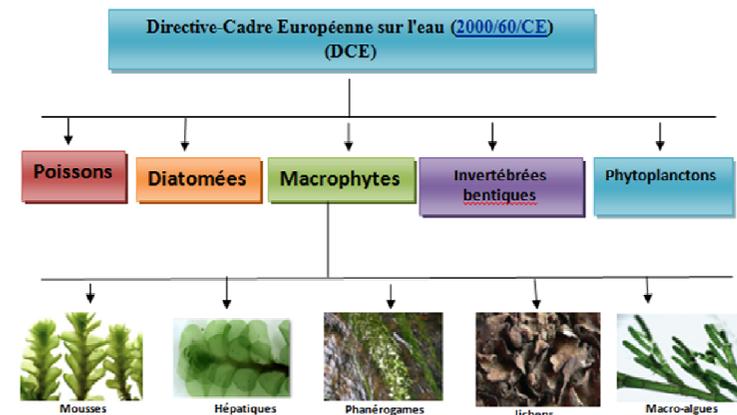
- \* Une légère amélioration qualité physico-chimique en Haute-Semois ( $NH_4^+$  (mg/L) : de 0,97 (1996) à 0,21 (2013) ;  $PO_4^3$  (mg/L) : de 0,22 (1996) à 0,14 (2013)).
- \* Une légère amélioration de la qualité biologique sur le tronçon Arlon-Etalle (dont l'apparition d'espèces macrophytiques).
- \* A Etalle, la disparition de *Potamogeton pectinatus* (Potamot à feuilles pectinées, espèce des eaux eutrophes).
- \* Sur le bassin du Ton, peu de changements, les espèces indicatrices de pollution observées en 1996 sont toujours présentes.

L'étude complète est disponible au Contrat de Rivière.

Un grand merci à Francis pour la qualité de son exposé !



Qualité écologique (définie par l'IBMR) des différents sites analysés (seuils wallons, seuils français)



## Les gestionnaires d'espaces publics en route vers le "Zéro phyto"

par Gwenaël Delaite et Christel Termol, conseillères à la Cellule Environnement de l'UVCW.

Extrait de « L'Actu du Pôle GD » de décembre 2013

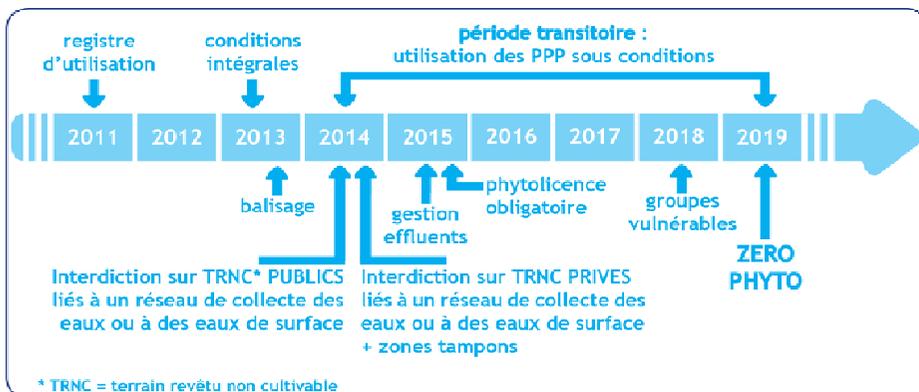
La transposition de la directive européenne 2009/128/CE, instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, a donné lieu à de profondes modifications dans la législation wallonne relative à la gestion des espaces publics.

Dans un premier temps, ces changements législatifs ne concerneront "que" les produits phytopharmaceutiques (PPP) et pourront être étendus aux biocides lors de l'évaluation du Programme Wallon de Réduction des Pesticides, et ce cinq ans après son entrée en vigueur.

**A partir du 1<sup>er</sup> juin 2014**, l'application des PPP dans les espaces publics ne sera plus autorisée que moyennant le respect de certaines conditions. Le législateur wallon a fixé une période transitoire qui permettra l'utilisation sous ces conditions de PPP jusqu'au 31 mai 2019, date à partir de laquelle le recours aux PPP (dont les herbicides) sera interdit pour l'entretien ou la gestion des espaces publics.

Plusieurs mesures déjà en vigueur sont d'ores et déjà importantes pour la mise en œuvre des changements de pratiques.

En effet, **depuis 2011**, un règlement européen impose la tenue d'un registre d'utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques. Ce registre sera indispensable pour élaborer le plan de réduction nécessaire pour obtenir les dérogations à l'interdiction d'application durant la période transitoire.



En juin 2013, des **conditions intégrales et sectorielles** ont été définies pour le stockage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel, tant pour les nouveaux établissements que pour les établissements existants.

En ce qui concerne les traitements actuellement appliqués à l'aide de produits, il est obligatoire, **depuis le 15 septembre 2013**, de respecter des règles de précaution et de gestion des effluents, que ce soit au niveau du rinçage des emballages vides, de la prévention des accidents ou encore de la formation des applicateurs.

En outre, ces applicateurs, leurs responsables, de même que les distributeurs et conseillers en produits phytopharmaceutiques, seront tenus, **dès le 25 novembre 2015**, de disposer d'un certificat appelé phytolice. Il existe cinq types de **phytolices** différentes qui peuvent d'ores et déjà être obtenues sur demande au Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, sur base de l'expérience du futur détenteur. A l'issue de la période transitoire, le 21 août 2015, la phytolice pourra être obtenue sur base d'un diplôme spécifique ou de la réussite d'un examen.

Les espaces fréquentés par le public qui font l'objet d'un traitement aux produits phytopharmaceutiques doivent également faire l'objet d'une interdiction d'accès au public, **depuis le 15 septembre 2013**, par le placement d'un balisage et d'un affichage précisant la durée de l'interdiction.

### La 1<sup>ère</sup> étape : le 1<sup>er</sup> juin 2014 !

Une période transitoire a été établie du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2019, et vise la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui ne sera autorisée que moyennant le respect de certaines conditions :

- \* la réalisation d'un plan de réduction pour diminuer le recours aux pesticides (un arrêté ministériel en cours de validation devrait préciser le contenu-type de ce plan) ;
- \* le respect des principes généraux de la lutte intégrée contre les ennemis des végétaux ;
- \* la détention de phytolice pour au moins un applicateur de produits, et au moins un responsable (des achats des produits, de leur stockage, ...) ;
- \* un matériel en bon état et bien réglé ;
- \* le respect des obligations de balisage.





En outre, certaines interdictions seront à appliquer d'office.

- \* **Dès le 1<sup>er</sup> juin 2014** : interdiction sur les terrains revêtus non cultivables (trottoirs, allées, ...) reliés à un
  - \* réseau de collecte des eaux (filet d'eau, avaloir, etc.) ou à des eaux de surface.
- \* **Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014** : extension de l'interdiction aux terrains privés reliés à un réseau de collecte ou à des eaux de surface et aux zones tampons.

Ces zones tampons sont établies en zones de cultures et de prairies et en dehors de celles-ci, sur base de trois principes. Une zone tampon est respectée :

- \* le long des eaux de surface sur une largeur minimale de six mètres à partir de la crête de berge et ne pouvant être inférieure à celle définie dans l'acte d'agrément de chaque pesticide ;
- \* le long des terrains revêtus non cultivables reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales (ex. : grille, avaloir, filet d'eau, ...), sur une largeur d'un mètre ;
- \* en amont des terrains meubles non cultivés en permanence sujets au ruissellement en raison d'une pente supérieure ou égale à 10 % et qui sont contigus à une eau de surface ou à un terrain revêtu non cultivable relié à un réseau de collecte des eaux pluviales, sur une largeur d'un mètre à partir de la rupture de pente.

**Pour le 1<sup>er</sup> juin 2015**, des mesures de précautions et de gestion des effluents devront être respectées afin d'éviter de contaminer les eaux et de répandre les produits en dehors de la zone à traiter.

Une attention particulière devra également être appliquée aux groupes vulnérables à l'exposition aux produits phytopharmaceutiques (femmes enceintes, enfants, personnes âgées ou malades, personnes exposées sur le long terme) et se traduira par une interdiction, dès le 1er juin 2018, aux espaces privés accessibles au public et aux espaces privés tels les écoles, les crèches, les aires de loisirs, de pique-nique, les parcs, les terrains de sport, les hôpitaux, les maisons de repos, etc., assortie d'une distance de sécurité variable en fonction du lieu.



**Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019 : zéro phyto !**

L'application de produits phytopharmaceutiques sera interdite dans les espaces publics. Les seules dérogations possibles d'utilisation de ces produits, en dernier recours, seront guidées par des raisons de santé publique, d'hygiène, de sécurité des personnes, de conservation de la nature ou de conservation du patrimoine végétal afin de lutter contre trois espèces de charçons, deux espèces de rumex et des espèces exotiques envahissantes.



**Définitions**

**Produits phytopharmaceutiques** = produits d'origine naturelle ou élaborés chimiquement, utilisés dans le cadre de la lutte contre les maladies et les ravageurs des végétaux ou encore pour éliminer les végétaux ou les organismes indésirables (herbicides, insecticides, fongicides, régulateurs de croissance, etc.).

**Biocides** = substances actives et préparations contenant une ou plusieurs substances actives qui sont destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique.



## REFERENCES LEGALES

- \* **Décret** du 11 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et modifiant le livre Ier du Code de l'environnement, le livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables et le décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle en agriculture
- \* **Arrêté du Gouvernement wallon** du 10 juillet 2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable et modifiant le livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau et l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 5 novembre 1987 relatif à l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement wallon
- \* **Arrêté royal** du 19 mars 2013 pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques et adjuvants compatible avec le développement durable
- \* **Arrêté du Gouvernement wallon** du 13 juin 2013 déterminant les conditions intégrales relatives aux dépôts de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel
- \* **Arrêté du Gouvernement wallon** du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux dépôts de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ainsi que l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées
- \* **Circulaire** du 30 mai 2013 relative aux plantes exotiques envahissantes

[www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

<http://www.gestiondifferentiee.be/>



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



NOM : HAUPTMANN

PRENOM : Yves

ORGANISME : SPW-DGO3-DNF-Service de La Pêche

FONCTION : Agent DNF-Service de La Pêche

### En tant que partenaire du Contrat de Rivière depuis de nombreuses années, comment percevez-vous les missions du Contrat de Rivière et plus particulièrement de la cellule de coordination ?

Le Contrat de Rivière est très utile notamment pour réunir autour d'une même table les différents acteurs de l'eau qui ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes.

Les cours d'eau sont des milieux fragiles qui ont besoin d'être protégés de toutes les « agressions ». Le Contrat de Rivière n'a pas force de loi mais fait évoluer les mentalités, par exemple, en sensibilisant le grand public aux pressions, parfois insoupçonnées, que subissent nos cours d'eau.

### Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un Contrat de Rivière ?

Dans le cadre de mon métier d'agent au sein du DNF-Service de la Pêche, je suis amené à organiser beaucoup de réunions avec des organismes/personnes de tous horizons ainsi que de participer à l'élaboration de dossiers complexes.

La cellule de coordination permet de nous appuyer dans nos démarches en prenant le relais pour préparer une réunion, aider à monter un dossier, rédiger ou initier un document pouvant être utilisé lors de réunions de concertation, etc.

### En tant que partenaire du Contrat de Rivière, avez-vous un souvenir marquant à partager et un projet commun à développer dans le futur ?

La rédaction d'un formulaire pour améliorer la procédure de demande de traversée de cours d'eau lors de débardage de bois. La procédure légale étant très lourde pour le demandeur, notamment la rédaction d'un courrier à la Direction DNF qui transmettait le dossier au Cantonement puis aux Agents des forêts local et du Service de la Pêche. Ce nouveau formulaire permet de réunir sur place en une seule fois tous les acteurs (demandeur, agents DNF local et Service de la Pêche et gestionnaire du Cours d'eau) et sa transmission est simplifiée. En quelques jours, le demandeur peut être en possession de son autorisation alors que la Loi prévoit un délai maximum d'un mois.

La mise sur pied de concertation avec un gestionnaire de cours d'eau, le SPW-DGO2, concernant des travaux en cours d'eau. La cellule de coordination du Contrat de Rivière se charge de rédiger le compte-rendu de terrain signé par tous les partenaires. Ce PV sert, entre autre, de base pour l'autorisation de circuler dans le lit du cours d'eau.

Projet commun : dans le cadre de l'amélioration de l'entrée du village de Martilly (Herbeumont), j'ai sollicité la cellule de coordination du Contrat de Rivière pour intégrer dans le projet la création d'une frayère.





## Opération Communes et rivières propres

Actions n°14SCDe0014 à 14SCDe0033 du Protocole d'Accords 2014-2016

Cette année à nouveau, pour améliorer notre cadre de vie et notre environnement, les Administrations communales, en collaboration avec le Contrat de Rivière, l'AIVE et Pure Province, organisent le week-end du 5 avril 2014 « l'opération communes et rivières propres ».

Pour que cette opération de ramassage des déchets le long des chemins et cours d'eau soit une réussite, la mobilisation de chacun est indispensable.

Vous êtes pêcheurs, chasseurs, enseignants, vous faites partie d'une association, vous êtes désireux, vous et votre club de rendre votre village, les rivières qui le traversent, et/ou votre commune plus propres et accueillants ? Alors chaussés de vos bottes, rejoignez-nous pour un nettoyage de printemps.



### Faisons barrage aux OFNI's ...

Les OFNI's sont des Objets Flottants Non Identifiés, c'est-à-dire les déchets retrouvés dans et autour de nos cours d'eau : canettes, bouteilles, sachets plastiques, autres emballages, déchets verts et même des encombrants.

Au-delà des déchets jetés directement dans les rivières, ce sont nos déchets abandonnés dans les avaloirs, dans les égouts, aux bords des routes, qui se retrouvent dans nos cours d'eau et à terme dans la mer. Parce qu'ils sont mouvants et passent sous les ponts, ces déchets sont parfois peu remarqués.

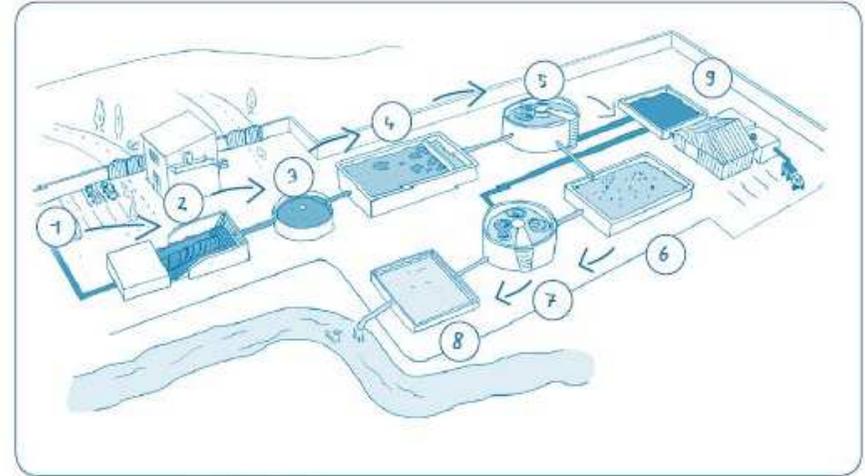
Ces barrages permettent tout d'abord de récupérer les déchets flottants sur nos cours d'eau mais également de sensibiliser la population, les écoles, ...

Les deux barrages flottants acquis par la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers seront utilisés dans les Communes du sous-bassin, du 28 février au 19 mai, à l'occasion de « l'opération communes et rivières propres ».

Pour tout complément d'information sur cette opération de nettoyage de printemps, vous pouvez prendre contact avec votre administration communale ou le Contrat de Rivière Semois-Chiers.

## Les stations d'épuration

1 Observe attentivement le schéma ci-dessous. Place ensuite les bons numéros à côté des mots.



décantation primaire  
 relevage dégrillage  
 séchage des boues  
 clarificateur  
 dessablage  
 entrée des eaux usées dans la station  
 déshuilage  
 épuration biologique aération  
 rejet de l'eau épurée à la rivière

Extrait de « Bon voyage, l'eau ». Brochure réalisée par Aquawal

Solutions: 1- Entrée des eaux usées dans la station, 2- Relevage-dégrillage, 3-déshuilage, 4-Déshuilage, 5-décantation primaire, 6-Epuration biologique-aération, 7-Clarificateur, 8 rejet de l'eau épurée à la rivière, 9-séchage des boues.



# A vos agendas



## 19 mars - Visite d'un jardin en permaculture - Anlier (Habay)

Visite guidée de notre jardin naturel, aménagé selon les principes de la permaculture : potager sans charruage, analyse des zones de bordure, adaptation de la biodiversité autour du potager. Vous pourrez également vous initier aux produits d'entretien écologiques et emporter un échantillon ! Visite gratuite.

**Horaires :** de 14h à 16h

**Durée :** 30 min.

**Lieu de RDV :** CRIE d'Anlier - rue de la Comtesse Adèle, 36 à 6721 Anlier

**Renseignements :** CRIE Anlier - Johanna Reynckens au 063/42.47.27 ou johanna@crieanlier.be

## 28 et 29 mars - Visite d'une ferme gérée en agriculture biologique depuis 14 ans - Longeau (Messancy)

Présentation de l'agriculture biologique, visite de la ferme et informations sur les alternatives aux pesticides en élevage et culture. Visite gratuite.

**Horaires :** vendredi 28 mars de 15h à 19h et samedi 29 mars de 9h à 12h

**Lieu de RDV :** Ferme Les Bleuets - rue Welshen, 101 à 6780 Longeau

**Renseignements :** Benoît Thiry au 063/38.7938 ou fermelesbleuets@gmail.com



## Le nettoyant multiusage

### Matériel

- Un vaporisateur d'un litre
- Un entonnoir
- Une cuillère à soupe (càs)

Coût moyen:  
< 1€

### Ingrédients

- Eau
- 1 càs de bicarbonate de soude
- 1 càs de savon liquide écologique
- 10 gouttes d'huile essentielle (citron ou pin s.)

### Méthode

- Remplissez à 3/4 d'eau
- Ajoutez le bicarbonate de soude
- Ajoutez l'huile essentielle
- Ajoutez le savon liquide
- Complétez avec de l'eau

### Utilisation

- Agitez avant emploi, vaporisez sur les surfaces (plans de travail, table, évier, baignoire, frigo), frottez à l'éponge, rincez.
- Pour nettoyer les sols, ajoutez un bouchon de multiusage dans un seau d'eau.



## L'Inf'EAU est le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Denis COLLARD et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvrois, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.



### Cellule de Coordination

*Rue de France, 6*

*6730 Tintigny*

*Tél.: 063/388.944*

*Site Internet: [www.semois-chiers.be](http://www.semois-chiers.be)*

### Contacts

*[ycollignon@semois-chiers.be](mailto:ycollignon@semois-chiers.be)*

*[scugnon@semois-chiers.be](mailto:scugnon@semois-chiers.be)*

*[vlequeux@semois-chiers.be](mailto:vlequeux@semois-chiers.be)*

*[czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)*

### Comité de rédaction

*Yanick COLLIGNON, Sylvie CUGNON, Valère LEQUEUX et Céline ZINTZ*

Pour vous inscrire en ligne

à ce bulletin:

**CLIQUEZ sur Martin!**

